



Sous la direction de Thierry Ermakoff

## Une voix qui manque toujours : journées d'hommage à Jean Gattégno

---

### 5. Peut-on, aujourd'hui encore, être fidèle à la pensée de Jean Gattégno ?

Denis Llavori

---

Éditeur : Presses de l'enssib  
Lieu d'édition : Villeurbanne  
Publication sur OpenEdition Books : 4 avril 2017  
Collection : La Numérique  
ISBN numérique : 978-2-37546-052-8



<https://books.openedition.org>

#### Référence numérique

Llavori, Denis. « 5. Peut-on, aujourd'hui encore, être fidèle à la pensée de Jean Gattégno ? ». *Une voix qui manque toujours : journées d'hommage à Jean Gattégno*, édité par Thierry Ermakoff, Presses de l'enssib, 2016, <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.1784>.

---

Ce document a été généré automatiquement le 5 mai 2024.

Le format PDF est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

---

# 5. Peut-on, aujourd'hui encore, être fidèle à la pensée de Jean Gattégno ?

Denis Llavori

---

- 1 Cette brève intervention a une ambition modeste : apporter un témoignage sur l'efficacité, la pertinence et même l'actualité des outils proposés par Jean Gattégno pour le développement des bibliothèques et de la lecture. Mon ambition n'est donc pas de proposer un bilan exhaustif de l'action de ce prestigieux directeur du livre, ce qui constituerait d'ailleurs une gageure (pour ne pas dire une folie) en quelques pages ! Elle est plutôt de rappeler des éléments de contexte pour susciter à l'issue un échange avec les auditeurs présents dans cette salle.

## 1. Introduction

- 2 Qu'il me soit permis, pour débiter, d'évoquer un souvenir personnel (et ancien : 1987 !) non pas parce que j'en suis le centre, bien évidemment, mais parce que Jean Gattégno, auquel nous rendons hommage sur ces deux journées, y occupe encore aujourd'hui toute la place. À ma sortie de l'Essib me fut confiée la direction de la BCP du Cantal. Issu du concours externe, et ayant toujours vécu dans de grandes villes, je n'avais qu'une vague idée de ce que pouvait représenter la lecture publique en milieu rural, car mon expérience d'usager (la seule dont je disposais à l'époque) était bien éloignée de cette réalité. J'avais donc prudemment demandé à mon prédécesseur de bien vouloir me recevoir quelques jours avant ma prise de poste, pour un passage de relais. Ce qui fut fait, durant une journée, au mois d'août 1987. Et la conversation roula quasiment exclusivement autour d'un seul sujet : la circulaire Gattégno. Vous le savez, bien sûr, il s'agit de cette circulaire en date du 1<sup>er</sup> août 1985 intitulée « Missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt ». Gattégno pour moi à l'époque, c'était donc d'abord et avant tout le nom d'une circulaire...
- 3 La BCP du Cantal avait été l'une des sept bibliothèques pilotes au niveau national pour le prêt en milieu scolaire : elle était très fortement engagée dans la desserte des écoles maternelles, primaires et même des collèges du département, au point de ne faire plus

que cela. La circulaire Gattégno venait nous rappeler (après, il est vrai, la circulaire Groshens de 1978) que les BCP (je cite) « n'étaient plus dans de très nombreux cas que les auxiliaires de l'école primaire, et avaient failli à leur mission d'origine, à savoir la desserte de l'ensemble du public des petites communes ». Le style est direct et clair, et finalement peu habituel dans ce type de document, au ton généralement plus mesuré. Il résume sans doute ce que j'ai perçu de l'homme Gattégno à ce moment-là : franchise, conviction, intégrité intellectuelle et volonté sans faille.

- 4 Cette impression devait être confirmée cinq mois plus tard, le 29 janvier 1988, puisque l'ensemble des directeurs de BCP furent invités par Jean Gattégno à une réunion solennelle à la BN (qui n'était pas encore « de France »). Ce fut mon premier contact avec l'homme Gattégno, étant entendu que je n'étais qu'un des nombreux participants (le plus jeune, sans doute) et que j'écoutais consciencieusement sa parole, tassé dans mon fauteuil. Les BCP avaient été transférées aux conseils généraux des départements le 1<sup>er</sup> janvier 1986, et les troupes avaient besoin d'être rassurées, notamment sur le rôle que l'État continuerait à jouer en faveur de la lecture publique. Et la fameuse circulaire ressurgit dans le débat, bien sûr. Aujourd'hui encore, en page 37 du rapport que l'IGB a récemment rendu (en novembre dernier) à madame la ministre de la Culture sur les devenir des BDP, on trouve cette notation sous la plume de Jean-Luc Gautier-Gentès (je cite) : « les BDP dans ces années-là se trouvent sous la double influence de leur récente décentralisation (1986) et de la circulaire dite "Gattégno", rédigée un an avant dans cette perspective (1985). Des influences qui, dans une certaine mesure, s'exercent en sens contraire, la première (la décentralisation) poussant à la différenciation tandis que la seconde se voulait applicable à toutes ». Cela est évidemment exact mais les deux influences ne sont pas contradictoires. Sur ce sujet délicat, je fus donc rassuré par la parole de Jean Gattégno qui, avec autorité, mais aussi avec empathie et force de conviction, et surtout de manière très directe, nous confirma les trois points suivants :
- la décentralisation, projet politique global, devait être saisie comme une chance pour la lecture publique, et non pas comme un risque ;
  - parallèlement, l'État n'abdiquait pas sa responsabilité dans la lecture publique, mais adapterait simplement ses modes d'intervention ;
  - le développement de la lecture publique en France était à ses yeux un projet majeur et global, qui devait impliquer tous les établissements de lecture publique, quelles que soient leurs autorités de tutelle et quelle que soit leur taille (BM classées, BCP, petites unités en milieu rural [les fameuses « petites unités de lecture publique (PULP) »], bibliothèques municipales de taille intermédiaire).
- 5 Ce discours, je dois le dire, me fit un bien fou : j'en suis sorti remotivé, disposant d'un axe de travail clair et rassuré sur la vigilante attention que nous portait l'État.
- 6 Je souhaite revenir rapidement sur ces trois aspects qui, du point de vue de ma modeste expérience, synthétisent la doctrine de Jean Gattégno sur le sujet qui nous occupe dans cette table ronde. Comment d'ailleurs pourrais-je lui rendre un meilleur hommage que celui-là ? Ils ne sont pas si nombreux les hauts fonctionnaires qui peuvent, vingt-cinq ans après avoir quitté leurs fonctions, se targuer d'inspirer encore la pratique quotidienne de nombreux agents publics. Car il était – et il reste toujours sur de nombreux sujets – notre référence.

## 2. Développements

### 1<sup>er</sup> point

- 7 La décentralisation est une chance pour la lecture publique : c'était sa conviction profonde, il nous la faisait partager avec fougue. L'avenir lui a donné raison. Nul ne peut contester, je crois, qu'après plus trente ans de décentralisation des principaux équipements de lecture publique, le pari est très largement gagné. Les collectivités locales se sont approprié leurs équipements, et parfois jalousement. Au-delà de leurs fonctions traditionnelles, les BM des grandes communes sont également utilisées comme des outils d'aménagement ou de rééquilibrage des territoires urbains, voire comme marqueur d'image (fonctions également importantes que l'État n'éprouvait pas le besoin de leur imposer). Je pense – en leur temps – à Mériadeck à Bordeaux, ou à la *Maison du livre, de l'image et du son* de Villeurbanne. Je pense à des réalisations plus récentes : la *Cité du livre* à Aix-en-Provence ou l'*Alcazar* à Marseille. Les exemples pourraient être multipliés. On m'objectera qu'un symbole ne garantit ni une politique ni une action et que le fonctionnement de la structure est plus important que le geste architectural. Cette objection est fondée, bien sûr. Mais nous sommes dans un domaine – la culture – où la dimension symbolique reste très importante, et faire d'une bibliothèque l'emblème d'une politique municipale (ou départementale, songeons à la récente et superbe réalisation *Pierresvives* dans l'Hérault) ne peut que contribuer à la légitimité et à la popularité de ce type d'établissement. Et les efforts des collectivités territoriales pour leurs équipements de lecture publique, au niveau du fonctionnement cette fois-ci, sont tout aussi indéniables. Les rapports annuels de l'IGB, les bilans statistiques publiés par le Service du livre et la lecture (SLL) et la presse professionnelle (*Bulletin des bibliothèques de France*, *Livres Hebdo* ou la revue *Bibliothèque(s)* de l'ABF) en témoignent régulièrement. Il ne s'agit pas de dire que tout est parfait, mais les collectivités locales ont, depuis 1982, massivement construit des mètres carrés de bibliothèques, investi dans leur informatisation et leur équipement, recruté et formé des personnels et soutenu leurs établissements dans leurs efforts d'innovation et de modernisation, parfois même dans leurs plus audacieuses expérimentations (je pense par exemple à l'expérimentation que conduisent actuellement, au profit de tous, quelques grandes BM autour du projet Prêt numérique en bibliothèque [PNB]). De plus, cette proximité nouvelle de la tutelle a progressivement conduit les professionnels à mieux prendre en compte leurs publics, pour les placer aujourd'hui au cœur de leur réflexion et de leurs préoccupations. Jean Gattégno avait vu juste : la décentralisation a constitué une chance historique pour la lecture publique. Mais tout ceci n'aurait pas pu se faire dans d'aussi bonnes conditions sans l'accompagnement de l'État. Et nous en venons à la seconde promesse de Jean Gattégno :

### 2<sup>e</sup> point

- 8 L'État n'abdiquera pas sa responsabilité vis-à-vis de la lecture publique. Dans un discours qu'il a prononcé au congrès annuel national de l'ABF en 1987, il synthétisait parfaitement le rôle de soutien et d'accompagnement qui était désormais celui de la DLL. Avec le ton direct qui était le sien, il déclarait alors : « la DLL a délibérément cessé de considérer les bibliothèques et les bibliothécaires comme étant en situation d'assistance perpétuelle ». Les collègues sous perfusion de l'époque ont certainement

apprécié la formule... Puis il enchaînait en détaillant les moyens proposés pour permettre aux bibliothécaires d'assumer cette toute nouvelle autonomie. Je rappelle pour mémoire ces six propositions :

- des outils techniques (base bibliographique, centre de coopération, etc.) ;
- des relais locaux (structures régionales de coopération et associations travaillant au développement de la lecture) ;
- des réseaux destinés à réduire l'isolement des professionnels ;
- le développement de la formation ;
- la déconcentration de crédits d'intervention aux profits des conseillers régionaux pour le livre des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ;
- et enfin la poursuite des opérations de construction de bibliothèques.

- 9 Force est de constater que ces six promesses ont également été tenues, et qu'elles sont aujourd'hui plus d'actualité que jamais. Sans entrer évidemment dans le détail, on peut rappeler pour deux d'entre elles – à titre d'exemple – cette actualité : les structures régionales de coopération que Jean Gattégno appelait de ses vœux existent aujourd'hui partout, et leur rôle est primordial, en matière de formation, de coordination, d'édition locale, de conservation partagée, etc. Et sur le sujet des opérations de construction, constatons aujourd'hui encore la pertinence et l'efficacité redoutable de l'outil spécifique imaginé par l'administration, le fameux « concours particulier », toujours opérationnel. Vous le savez, il s'agit de crédits inscrits au budget de l'État au titre de la construction et du fonctionnement des bibliothèques, qui ont été « fléchés » (en fait, sanctuarisés et préorientés) au sein de la dotation générale de décentralisation pour aider les collectivités locales à se doter d'un équipement de lecture publique. Cet outil permet à l'État d'imposer à ses partenaires des normes nationales qui garantissent l'accès de tous les Français à une même qualité d'équipement (ce qui est son rôle), quelles que soient les lignes de fracture (fracture sociale, fracture territoriale ou géographique, fracture numérique, pour ne citer que les plus évoquées d'entre elles). En contrepartie, les collectivités partenaires sont assurées d'un taux d'intervention élevé, et de la reconduction d'année en année des crédits ainsi affectés. Ce dispositif a été, au fil du temps, amendé, amélioré, mais globalement maintenu dans sa philosophie initiale. Nous sommes nombreux, dans la profession, à pouvoir témoigner de sa pertinence et de son efficacité. Le directeur de Médiathèque départementale que je suis n'aurait jamais pu, sans ce dispositif, inciter et accompagner les communes et communautés du département du Cantal à construire des établissements de lecture publique aux normes, largement ouverts au public, informatisés et gérés par des professionnels salariés. Il existe pourtant aujourd'hui dans le département 27 véritables médiathèques municipales ou intercommunales installées dans des communes de 6 600 à moins de 1 000 habitants (le Cantal est un département très rural, dont 259 communes sur 260 comptent moins de 10 000 habitants). Un service de lecture publique de qualité et de proximité, impossible sans l'accompagnement de l'État. Là aussi, Jean Gattégno a tenu parole.

### 3<sup>e</sup> point

- 10 Le développement de la lecture publique est un projet global qui doit impliquer tous les acteurs. État et collectivités territoriales, bien sûr, nous venons de l'évoquer. Mais Jean Gattégno insistait sur la coopération des établissements de lecture publique : entre eux

(catalogues collectifs, conservation partagée), avec d'autres établissements culturels publics (services d'Archives, centres de formation professionnelle, agences régionales du livre, voire musées ou écoles de musique), et avec tous les opérateurs privés de la lecture (libraires, auteurs et illustrateurs, éditeurs, relieurs, imprimeurs, conteurs, etc.). Dans le discours déjà évoqué qu'il a prononcé devant le congrès annuel national de l'ABF en 1987, il insiste : « la Direction du livre et de la lecture est engagée dans une politique de coopération, suivant en cela les recommandations du rapport rédigé par l'inspecteur général Louis Yvert. Ce rapport est l'un des éléments importants de la réflexion menée par l'administration dans le cadre des lois de décentralisation ». Et de poursuivre en citant (et en commentant) : « le centre de coopération des bibliothèques de Massy, l'intervention financière pour le fonctionnement des associations régionales de coopération, la promotion du travail en réseau régional coordonné à l'échelle nationale pour l'informatisation, ou encore la mise au point de normalisations en matière de bibliographie informatisée, de logiciel de prêt ou de statistiques ». Si la terminologie utilisée accuse parfois son âge (les termes de bibliographie informatisée et logiciel de prêt ne sont plus guère employés), la philosophie, l'inspiration de cette action existent plus que jamais. Quel établissement de lecture publique – quelle que soit sa taille – peut aujourd'hui prétendre agir efficacement en dehors de tout réseau et sans coopérer ? Ici également, Jean Gattégno a tenu parole. Il a même été, sur ce dernier sujet, visionnaire (puisque à l'époque les réseaux numériques n'étaient pas ce qu'ils sont devenus) : car l'avenir (pour ne pas dire la survie) de la lecture publique passe incontestablement aujourd'hui par la coopération et le fonctionnement en réseau. J'en veux pour preuve la volonté récemment exprimée par madame la ministre de la Culture, dans son discours prononcé le 24 mars dernier en ouverture du Salon du livre de Paris : « concernant la bibliothèque publique d'information, sa future directrice [...] aura pour mission de donner une nouvelle impulsion [...], et j'y tiens car il s'agit d'une des raisons profondes de l'existence de cet établissement, pour réactiver son rôle d'animation et de lieu de ressources au service du réseau de la lecture publique ». La mission « coopération » de la BPI est ainsi clairement identifiée comme stratégique.

### 3. Conclusion

- 11 Et aujourd'hui ? L'annonce d'une réforme de l'organisation territoriale française va avoir des conséquences sur les politiques publiques de la lecture de nos territoires. Sans entrer dans le détail d'un projet qui – s'il est annoncé – n'est pas encore adopté, nous pouvons néanmoins avancer quelques réflexions. La mise en œuvre de la lecture publique a, depuis les lois de décentralisation de 1982, été l'affaire des communes et des départements, presque exclusivement. Puis on a vu s'amorcer un mouvement de fonds régulier de mutualisation des équipements municipaux dans le cadre de l'intercommunalité. C'est ainsi le cas lorsqu'une métropole, une communauté d'agglomération ou une communauté de communes (bref, un établissement public de coopération intercommunale) prend – comme la loi l'y autorise – la compétence « lecture publique » ou « grands équipements ». Mais si les départements disparaissent, et qu'une partie de leurs compétences est transférée aux intercommunalités, la lecture publique sera alors partout une affaire communautaire. Les périodes de changement sont nécessaires et l'évolution, l'adaptation sont vitales pour la lecture publique. Mais ces périodes d'incertitude sont également anxiogènes pour les personnels affectés dans

les établissements. Et l'on ressent aujourd'hui cruellement l'absence à nos côtés de Jean Gattégno : qu'en aurait-il pensé ? Qu'aurait-il dit pour nous rassurer et nous accompagner ? Mais il faut désormais que nous fassions sans lui...

---

## AUTEUR

Denis Llavori